**PRÉFET**
**DE LA VENDÉE**
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

Bureau des élections et de la réglementation
Greffe des associations

Affaire suivie par : pref-associations@vendee.gouv.fr

**Direction de la citoyenneté et de la légalité**

La Roche-sur-Yon, le 13 MAI 2025

Le préfet

à

Mesdames et Messieurs les maires
du département

Objet : Transmission des informations des associations.

Depuis plusieurs années, les associations sont incitées à transmettre les documents relatifs à leur création, modifications ou dissolution aux services préfectoraux par les démarches en ligne accessibles via https://www.service-public.fr

Cette transmission sécurisée est un gage d'efficacité en réduisant notamment de manière significative les délais de traitements des dossiers. C'est également une solution gratuite proposée aux associations qui, ainsi, s'affranchissent du coût du papier et des frais postaux.

Toutefois, par habitude ou méconnaissance de cette modalité, nombre d'associations font encore parvenir leurs documents par courrier.

Aussi, afin d'optimiser l'utilisation de ce mode de transmission, je vous invite à le porter à la connaissance des associations de votre commune par le biais de vos différents supports de communication.

Vous trouverez toutes les informations utiles sur le site internet des services de l'Etat à l'adresse suivante : https://www.vendee.gouv.fr/Demarches/Associations, en particulier les liens pour effectuer les démarches en ligne.

Mes services se tiennent à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire à l'adresse : pref-associations@vendee.gouv.fr

À votre écoute,
Remerciements,

Le préfet,

Pour le préfet,
la secrétaire générale de la Préfecture
de la Vendée

**Nadia SEGHIER**

Copie MM. les sous-préfets

29 rue Delille
85922 La Roche-sur-Yon Cedex 9
Tél. : 02 51 36 70 85 – Mail : prefecture@vendee.gouv.fr
www.vendee.gouv.fr